



Appel à projets « Stands associatifs » Route du Rhum - Destination Guadeloupe 2026

Préambule

OC Sport Pen Duick est une société leader dans l'organisation de courses à la voile. Dans le cadre de cette activité, OC Sport Pen Duick s'est vu confier par la société Pen Duick, depuis le 1er Janvier 2016, la location gérance de courses notamment La Route du Rhum dénommée « Route du Rhum - Destination Guadeloupe » pour l'édition 2026.

Cette course à la voile qui se déroule tous les 4 ans est une épreuve transatlantique multi-classes, en solitaire, qui se dispute entre la Ville de Saint-Malo et Pointe-à-Pitre en Guadeloupe. Elle réunit des flottes de multicoques et de monocoques et des skippers amateurs et professionnels.

OC Sport Pen Duick est engagé depuis de nombreuses années pour construire des événements durables. Pour l'édition 2026 de la Route du Rhum – Destination Guadeloupe, la stratégie RSE est soutenue par trois piliers :

- Le Pacte durable, pour réduire l'impact environnemental de l'évènement ;
- Le Pacte territorial, pour engager les territoires et leurs populations comme acteurs à part entière ;
- Le Pacte héritage, pour célébrer notre héritage et notre patrimoine.

Nos engagements vers un événement plus responsable se veulent collaboratifs avec l'ensemble des parties prenantes : marins, partenaires, exposants, visiteurs, collectivités territoriales, prestataires...

1. Le Village de Saint-Malo, une grande fête populaire

La Route du Rhum – Destination Guadeloupe, c'est aussi une histoire d'ambiance qui rassemble au sein des villages d'animations du départ et de l'arrivée. Une union de passionnés, d'amateurs, ou de simples curieux, tous venus admirer ces femmes et ces hommes hors normes.

Le village départ de la treizième édition « du Rhum » ouvrira ses portes le mardi 20 octobre et se clôturera le dimanche 1^{er} novembre après le départ des marins en direction de la Guadeloupe.

2. La proposition

A travers le Pacte territorial de sa démarche RSE, OC Sport Pen Duick souhaite offrir de la visibilité aux acteurs associatifs du territoire. C'est dans ce cadre que l'organisateur a réservé des emplacements pour accueillir les associations locales et les antennes locales d'associations nationales. Basé sur un système de rotation, à raison de 2 à 3 jours par organisme, des stands sont mis gracieusement à disposition des structures sélectionnées. L'objectif est de permettre à ces structures de donner de la visibilité de leurs activités et de leur projet associatif, de sensibiliser le grand public, de recruter des bénévoles de mobiliser autour d'un financement participatif ou de récolter des dons. Chaque mise à disposition comprend gracieusement :

- Un stand nu de 9m², au niveau de l'Esplanade Saint-Vincent en plein cœur du village ;
- Un accès électrique de 6 kVA ;



- Sur demande, 1 ou 2 tables et 1 à 4 chaises ;
- De deux accréditations permettant d'accéder aux pontons.

Au total, 4 stands recevront des associations, permettant d'accueillir entre 16 et 24 associations sur les 13 jours du village.

3. Les obligations des exposants

En contrepartie de cet accueil à titre gracieux sur le village de la Route du Rhum – Destination Guadeloupe 2026, les structures associatives s'engagent à :

- Respecter scrupuleusement la Charte de l'Exposant (en annexe), qui devra être complétée et signée ;
- Avoir un stand ouvert et accueillant sur l'ensemble des plages d'ouverture du village (en annexe, sous réserve de modifications) ;
- Avoir une présence physique sur l'ensemble des plages d'ouverture du village (en annexe, sous réserve de modifications) ;
- Proposer des activités et/ou animations en lien avec votre vocation / votre champ d'intervention et votre raison d'être.

A noter que la majorité de ces points sont demandés à l'ensemble des exposants.

4. Les critères d'éligibilité

Cet appel à projets est ouvert aux :

- Associations Loi 1901 ;
- Établissement Public à Caractère Industriel ou Commercial (EPIC) ;
- Fondation, au regard de la loi du 23 juillet 1987.

La date de création de la structure doit être antérieure au 01/01/2025 et celle-ci doit être politiquement neutre.

L'organisme doit avoir comme mission principale (au choix) :

- L'éducation à la protection de l'environnement et/ou la connaissance et la diffusion de sujets environnementaux ;
- L'éducation et la sensibilisation à des causes sociales ou sociétales ;
- Intervient dans le domaine maritime.

Localisation et champ d'action géographique de la structure :

- Avoir son siège social localisé en Bretagne ou en Guadeloupe au 01/01/2025 et/ou une antenne clairement identifiée et active située en Bretagne ou en Guadeloupe ;
- Doit avoir un lien avec le territoire de départ ou d'arrivée de la course.

5. Les candidatures

Les candidatures doivent être envoyées par mail à Stéphane Bourrut Lacouture (stephane.bourrut-lacouture@ocsport.com) et doivent contenir à minima :

- Une description de la structure et de son champ d'intervention ;
- Une présentation des principaux projets en cours et des dernières réalisations majeures de la structure ;



- Une description détaillée des activités envisagées sur le stand à Saint-Malo et notamment les moyens mobilisés (humains, matériel...);
- La charte de l'exposant dûment complétée et signée;
- Les coordonnées de la personne en charge du projet pour la course.

Tout dossier incomplet ne sera pas traité.

6. Les critères de sélection

La sélection des structures se fera sur les éléments suivants :

- L'alignement de la mission de l'association, de l'EPIC ou de la fondation avec la démarche RSE de La Route du Rhum – Destination Guadeloupe;
- La qualité des actions et activités prévues sur le stand;
- La qualité des projets et des dernières réalisations de la structure;
- La complémentarité des positionnements et des thématiques des associations présentes pendant le village de Saint-Malo pour couvrir l'ensemble des composantes de la RSE.

OC Sport Pen Duick se réserve le droit de refuser la présence d'une structure sans devoir en justifier la raison.

7. Les différentes échéances

Voici le calendrier de travail :

- Partage de l'appel à projet : à partir du 15 avril 2026;
- Envoi des candidatures à OC Sport Pen Duick : du 16 avril au 30 juin 2026;
- Si nécessaire, échanges pour avoir des précisions sur le projet : du 1er au 15 juillet 2026;
- Sélection des structures retenus et communication à celles-ci : du 16 au 31 juillet 2026;
- Partage du programme détaillé aux structures retenus, notamment les dates de présence de chaque association : du 1^{er} au 31 août 2026;
- Questions / réponses entre les structures retenues et OC Sport Pen Duick : du 1^{er} août au 30 septembre 2026.

Toute candidature reçue après le 30 juin 2026 ne sera pas prise en compte.

La sélection des structures retenues sera réalisée conjointement par la Ville de Saint-Malo, la Région Bretagne et OC Sport Pen Duick.

8. Annexes

Annexe 1 : charte de l'exposant;

Annexe 2 : horaires prévisionnels d'ouverture du village (sous réserve de modifications ultérieures).

9. Contact

Votre contact pour vos éventuelles questions et pour l'envoi de votre candidature est :

Stéphane Bourrut Lacouture
stephane.bourrut-lacouture@ocsport.com
+33 6 31 94 99 86



Annexe 1 : charte de l'exposant



CHARTRE DE L'EXPOSANT Route du Rhum - Destination Guadeloupe 2026

1) PRÉAMBULE

Vous intervenez sur la Route du Rhum - Destination Guadeloupe 2026 et nous sommes ravis de vous accueillir sur cet événement.

OC Sport s'appuie sur une forte stratégie RSE soutenue par trois piliers :

- Le Pacte durable, pour réduire l'impact environnemental de l'évènement,
- Le Pacte territorial, pour engager les territoires et leurs populations comme acteurs à part entière,
- Le Pacte héritage, pour célébrer notre héritage et notre patrimoine.

Nos engagements vers un événement plus responsable se veulent collaboratifs avec l'ensemble des parties prenantes : marins, partenaires, exposants, visiteurs, collectivités territoriales, prestataires, etc.

Les partenaires et exposants présents sur la Route du Rhum - Destination Guadeloupe 2026 devront signer la CHARTE DE L'EXPOSANT pour valider leur dossier d'inscription.

Le non-respect de cette Charte fera l'objet d'une constatation écrite de l'organisateur. Ce dernier se réserve le droit de refuser l'exposant sur d'autres manifestations à l'avenir en cas de non-respect de la Charte et, selon la gravité des faits reprochés, de fermer son stand.

En signant cette Charte vous intégrez la dynamique éco-responsable de l'évènement en vous engageant à respecter l'ensemble des points mentionnés dans ce document. Lors de votre inscription, vous devrez fournir une description détaillée de l'activité exercée sur votre espace et des produits, services proposés aux visiteurs.

2) GÉNÉRALITÉS

- Interdiction de céder, sous-louer ou échanger à titre onéreux ou gratuit tout ou partie de l'emplacement qui a été attribué.
- Ne pas présenter d'autres produits/services que ceux annoncés dans votre dossier d'inscription et ne pas exposer des produits/services illicites ou provenant d'activités illicites.
- Ne pas interpellier les clients dans les allées (racolage), ni empiéter sur les allées avec de la publicité ou de la marchandise ; la mise à disposition de flyers sur le stand, non distribués, sera tolérée.
- Présenter un stand propre durant toute la durée de la manifestation.
- Ne pas retirer vos produits et ne pas démonter votre stand avant la fin de la manifestation.
- Être présent en permanence sur votre stand pendant les heures d'ouverture de la manifestation.
- Respecter les bonnes pratiques commerciales vis-à-vis des stands voisins et de la concurrence.
- Informer les visiteurs des prix et des conditions de vente selon la réglementation en vigueur.
- Respecter et faire respecter à vos collaborateurs l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires en termes d'hygiène et de sécurité.
- Respecter les dispositions du code du travail et les faire appliquer à votre personnel.
- Assurer le nettoyage de votre espace à travers le tri et l'évacuation des déchets, suivant les consignes de tri en vigueur, lors des différentes phases (installation, exploitation et fin d'évènement).

3) EMPREINTE CARBONE

Dans le cadre de sa démarche RSE, OC SPORT PEN DUICK réalise un calcul de l'empreinte carbone de chacun des événements organisés. De manière à collecter les données les plus fiables et exhaustives, l'implication des parties prenantes est indispensable, les partenaires et les exposants devront compléter une trame partagée par OC Sport Pen Duick et respectant une méthodologie précise.

- Transmettre un estimatif de l'empreinte carbone de votre activité avant l'ouverture du Village le 20/10/2026. **(OBLIGATOIRE)**
- Le formulaire disponible [sur ce lien](#) est à compléter entre le 01/06/26 et le 20/10/26, date d'ouverture du Village.

4) EGALITE FEMME-HOMME

- Avoir une communication égalitaire entre les femmes et les hommes, entre les filles et les garçons en employant dans les brochures, documents, flyers les noms féminins ou masculins des métiers, titres, grades et fonctions en accord avec le genre de la personne concernée.
- User d'une communication sans stéréotypes de sexe à l'oral comme à l'écrit : mesdames et messieurs, skippeurs et skippeuses, coureurs et coureuses.
- Veiller à une représentation égalitaire des femmes et des hommes dans l'ensemble des visuels : ne pas réduire les femmes au second plan, équilibrer le nombre de femmes et hommes et sur les brochures et documents, ne pas véhiculer des images dégradantes des femmes.
- Veiller à une représentation égalitaire des femmes et des hommes dans les prises de parole et expressions sur les réseaux sociaux.

5) ÉCO-CONCEPTION DES ESPACES D'EXPOSITION ET ENTRETIEN

- Privilégier les éléments recyclables, biosourcés, réutilisables à durée de vie plus longue pour la conception du stand : ameublement, aménagement intérieur, décoration, etc.
- L'usage de revêtement de sol à usage unique est strictement interdit. En cas de nécessité, l'utilisation de revêtement de sol réutilisable est obligatoire.





- Toute la signalétique devra être conçue pour être réutilisable et facilement recyclable. Voir guide des bonnes pratiques publié par Paris 2024 « communication visuelle : vers des supports plus durables ».
- Les produits d'entretien et de nettoyage doivent être certifiés EcoCert (hors virucide obligatoire).

6) ÉNERGIE

- Favoriser l'utilisation d'appareil électrique basse consommation et d'éclairage LED.
- Éteindre (voire débrancher) au maximum les appareils électriques et lumière hors utilisation (éviter le mode veille qui consomme de l'énergie).

7) ACCUEIL ET ACCESSIBILITÉ

- Prévoir un comptoir abaissé, à bonne hauteur pour les personnes en fauteuil, et des espaces suffisants dans les allées pour la bonne circulation des personnes à mobilité réduite et des poussettes.
- Assurer l'aménagement des espaces pour garantir l'accessibilité et le confort aux personnes à mobilité réduite (PMR).
- Dans la mesure du possible, prévoir des audiodescriptions pour les déficients visuels, des boucles magnétiques et des vidéos traduites en langue des signes et/ou sous-titrées pour les personnes sourdes ou malentendantes.

8) GESTION ET RÉDUCTION DES DÉCHETS

- Favoriser la stratégie des 3R : Réduire, Recycler, Réutiliser.
- Tous les déchets résultant de l'installation, du montage et du démontage devront être évacués des zones d'exposition par l'exposant ou son prestataire.
- Les consignes de tri de l'évènement doivent être respectées.
- Tous les sacs plastiques à usage unique, même bio, sont interdits et devront être remplacés par des sacs papiers ou par des sacs conçus pour être réutilisables.
- Réutilisez au maximum chaque matériau avant de jeter, favorisez la réparation.

9) COMMUNICATION RESPONSABLE

- Les brochures, documents, affiches et cartes postales sont autorisées pour la mise à disposition du public (sans distribution), sous réserve exclusive d'être imprimées sur du papier recyclé et/ou certifié FSC ou PEFC.
- Privilégier les encres végétales.
- Privilégier l'impression en recto-verso.

10) PRODUITS À VENDRE OU OFFERTS

- Privilégier les produits locaux (fabriqués en Bretagne) et peu émetteurs d'emballage.
- La distribution et la mise à disposition des goodies / objets gratuits à destination du public sont interdits, ne sont pas considérés comme goodies et sont donc autorisés les kits pédagogiques, cartes à colorier, jeux éducatifs, cartes / posters pédagogiques, sous réserve exclusive d'être imprimées sur du papier recyclé et/ou certifié FSC ou PEFC.

11) DÉGUSTATION

- Interdiction des emballages individuels pour les dégustations gratuites de produits alimentaires. Cette mesure s'applique également aux emballages dits « bio » ou « éco ».
- Eau : proposer des carafes et verres d'eau (interdiction de vendre des bouteilles d'eau), des fontaines seront installées sur le village ; nous vous incitons à apporter votre gourde.
- Boissons (hors eau) : privilégier les bouteilles en aluminium ou en verre (idéalement consignées).
- Dons des surplus aux associations locales.
- Gobelets, pailles et touillettes en plastiques interdites (respect de la réglementation en vigueur).
- Vaisselles et couverts : s'il n'est pas possible d'utiliser de la vaisselle et des couverts qui sont lavés et réutilisés pendant l'évènement, alors il faut obligatoirement utiliser de la vaisselle et des couverts biodégradables labellisés « OK Compost Home ».
- Verres : s'il n'est pas possible d'utiliser des verres qui sont lavés et réutilisés pendant l'évènement, alors il faut obligatoirement utiliser des écocup réutilisables.

Je soussigné(e) (nom-prénom), représentant de l'exposant
..... certifie avoir pris connaissance des termes de la présente Charte de
l'Exposant et m'engage à m'y conformer.

Fait à, le

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)





Annexe 2 : horaires prévisionnels d'ouverture du village (sous réserve de modifications ultérieures)

Exposants : ensemble des structures du village accueillant les visiteurs grand public, dont les 4 structures d'accueil des associations, fondations et EPIC.

Nocturne : espaces de restauration et de bar.

Mardi 20 octobre Exposants : 12h-20h Nocturne : 20h-01h00	Mercredi 21 octobre Exposants : 10h-20h Nocturne : 20h-01h00	Jeudi 22 octobre Exposants : 10h-20h Nocturne : 20h-01h00	Vendredi 23 octobre Exposants : 10h-22h Nocturne : 22h-01h00	Samedi 24 octobre Exposants : 10h-22h Nocturne : 22h-01h00	Dimanche 25 octobre Exposants : 10h-20h Nocturne : 20h-01h00	
Lundi 26 octobre Exposants : 10h-20h Nocturne : 20h-01h00	Mardi 27 octobre Exposants : 10h-20h Nocturne : 20h-01h00	Mercredi 28 octobre Exposants : 10h-20h Nocturne : 20h-01h00	Jeudi 29 octobre Exposants : 10h-20h Nocturne : 20h-01h00	Vendredi 30 octobre Exposants : 10h-22h Nocturne : 22h-01h00	Samedi 31 octobre Exposants : 10h-22h Nocturne : 22h-01h00	Dimanche 1er Novembre Exposants : 10h-22h Option concert envisagée

CHARTRE DE L'EXPOSANT

Route du Rhum - Destination Guadeloupe 2026

1) PRÉAMBULE

Vous intervenez sur la Route du Rhum - Destination Guadeloupe 2026 et nous sommes ravis de vous accueillir sur cet événement.

OC Sport s'appuie sur une forte stratégie RSE soutenue par trois piliers :

- Le Pacte durable, pour réduire l'impact environnemental de l'évènement,
- Le Pacte territorial, pour engager les territoires et leurs populations comme acteurs à part entière,
- Le Pacte héritage, pour célébrer notre héritage et notre patrimoine.

Nos engagements vers un événement plus responsable se veulent collaboratifs avec l'ensemble des parties prenantes : marins, partenaires, exposants, visiteurs, collectivités territoriales, prestataires, etc.

Les partenaires et exposants présents sur la Route du Rhum - Destination Guadeloupe 2026 devront signer la CHARTRE DE L'EXPOSANT pour valider leur dossier d'inscription.

Le non-respect de cette Charte fera l'objet d'une constatation écrite de l'organisateur. Ce dernier se réserve le droit de refuser l'exposant sur d'autres manifestations à l'avenir en cas de non-respect de la Charte et, selon la gravité des faits reprochés, de fermer son stand.

En signant cette Charte vous intégrez la dynamique éco-responsable de l'évènement en vous engageant à respecter l'ensemble des points mentionnés dans ce document. Lors de votre inscription, vous devrez fournir une description détaillée de l'activité exercée sur votre espace et des produits, services proposés aux visiteurs.

2) GÉNÉRALITÉS

- Interdiction de céder, sous-louer ou échanger à titre onéreux ou gratuit tout ou partie de l'emplacement qui a été attribué.
- Ne pas présenter d'autres produits/services que ceux annoncés dans votre dossier d'inscription et ne pas exposer des produits/services illicites ou provenant d'activités illicites.
- Ne pas interpellier les clients dans les allées (racolage), ni empiéter sur les allées avec de la publicité ou de la marchandise ; la mise à disposition de flyers sur le stand, non distribués, sera tolérée.
- Présenter un stand propre durant toute la durée de la manifestation.
- Ne pas retirer vos produits et ne pas démonter votre stand avant la fin de la manifestation.
- Être présent en permanence sur votre stand pendant les heures d'ouverture de la manifestation.
- Respecter les bonnes pratiques commerciales vis-à-vis des stands voisins et de la concurrence.
- Informer les visiteurs des prix et des conditions de vente selon la réglementation en vigueur.
- Respecter et faire respecter à vos collaborateurs l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires en termes d'hygiène et de sécurité.
- Respecter les dispositions du code du travail et les faire appliquer à votre personnel.
- Assurer le nettoyage de votre espace à travers le tri et l'évacuation des déchets, suivant les consignes de tri en vigueur, lors des différentes phases (installation, exploitation et fin d'évènement).

3) EMPREINTE CARBONE

Dans le cadre de sa démarche RSE, OC SPORT PEN DUICK réalise un calcul de l'empreinte carbone de chacun des événements organisés. De manière à collecter les données les plus fiables et exhaustives, l'implication des parties prenantes est indispensable, les partenaires et les exposants devront compléter une trame partagée par OC Sport Pen Duick et respectant une méthodologie précise.

- Transmettre un estimatif de l'empreinte carbone de votre activité avant l'ouverture du Village le 20/10/2026. **(OBLIGATOIRE)**
- Le formulaire disponible [sur ce lien](#) est à compléter entre le 01/06/26 et le 20/10/26, date d'ouverture du Village.

4) EGALITE FEMME-HOMME

- Avoir une communication égalitaire entre les femmes et les hommes, entre les filles et les garçons en employant dans les brochures, documents, flyers les noms féminins ou masculins des métiers, titres, grades et fonctions en accord avec le genre de la personne concernée.
- User d'une communication sans stéréotypes de sexe à l'oral comme à l'écrit : mesdames et messieurs, skippeurs et skippeuses, coureurs et coureuses.
- Veiller à une représentation égalitaire des femmes et des hommes dans l'ensemble des visuels : ne pas réduire les femmes au second plan, équilibrer le nombre de femmes et hommes et sur les brochures et documents, ne pas véhiculer des images dégradantes des femmes.
- Veiller à une représentation égalitaire des femmes et des hommes dans les prises de parole et expressions sur les réseaux sociaux.

5) ÉCO-CONCEPTION DES ESPACES D'EXPOSITION ET ENTRETIEN

- Privilégier les éléments recyclables, biosourcés, réutilisables à durée de vie plus longue pour la conception du stand : ameublement, aménagement intérieur, décoration, etc.
- L'usage de revêtement de sol à usage unique est strictement interdit. En cas de nécessité, l'utilisation de revêtement de sol réutilisable est obligatoire.



- Toute la signalétique devra être conçue pour être réutilisable et facilement recyclable. Voir guide des bonnes pratiques publié par Paris 2024 « communication visuelle : vers des supports plus durables ».
- Les produits d'entretien et de nettoyage doivent être certifiés EcoCert (hors virucide obligatoire).

6) ÉNERGIE

- Favoriser l'utilisation d'appareil électrique basse consommation et d'éclairage LED.
- Éteindre (voire débrancher) au maximum les appareils électriques et lumière hors utilisation (éviter le mode veille qui consomme de l'énergie).

7) ACCUEIL ET ACCESSIBILITÉ

- Prévoir un comptoir abaissé, à bonne hauteur pour les personnes en fauteuil, et des espaces suffisants dans les allées pour la bonne circulation des personnes à mobilité réduite et des poussettes.
- Assurer l'aménagement des espaces pour garantir l'accessibilité et le confort aux personnes à mobilité réduite (PMR).
- Dans la mesure du possible, prévoir des audiodescriptions pour les déficients visuels, des boucles magnétiques et des vidéos traduites en langue des signes et/ou sous-titrées pour les personnes sourdes ou malentendantes.

8) GESTION ET RÉDUCTION DES DÉCHETS

- Favoriser la stratégie des 3R : Réduire, Recycler, Réutiliser.
- Tous les déchets résultant de l'installation, du montage et du démontage devront être évacués des zones d'exposition par l'exposant ou son prestataire.
- Les consignes de tri de l'événement doivent être respectées.
- Tous les sacs plastiques à usage unique, même bio, sont interdits et devront être remplacés par des sacs papiers ou par des sacs conçus pour être réutilisables.
- Réutilisez au maximum chaque matériau avant de jeter, favorisez la réparation.

9) COMMUNICATION RESPONSABLE

- Les brochures, documents, affiches et cartes postales sont autorisées pour la mise à disposition du public (sans distribution), sous réserve exclusive d'être imprimées sur du papier recyclé et/ou certifié FSC ou PEFC.
- Privilégier les encres végétales.
- Privilégier l'impression en recto-verso.

10) PRODUITS À VENDRE OU OFFERTS

- Privilégier les produits locaux (fabriqués en Bretagne) et peu émetteurs d'emballage.
- La distribution et la mise à disposition des goodies / objets gratuits à destination du public sont interdits, ne sont pas considérés comme goodies et sont donc autorisés les kits pédagogiques, cartes à colorier, jeux éducatifs, cartes / posters pédagogiques, sous réserve exclusive d'être imprimées sur du papier recyclé et/ou certifié FSC ou PEFC.

11) DÉGUSTATION

- Interdiction des emballages individuels pour les dégustations gratuites de produits alimentaires. Cette mesure s'applique également aux emballages dits « bio » ou « éco ».
- Eau : proposer des carafes et verres d'eau (interdiction de vendre des bouteilles d'eau), des fontaines seront installées sur le village ; nous vous incitons à apporter votre gourde.
- Boissons (hors eau) : privilégier les bouteilles en aluminium ou en verre (idéalement consignées).
- Dons des surplus aux associations locales.
- Gobelets, pailles et touillettes en plastiques interdites (respect de la réglementation en vigueur).
- Vaisselles et couverts : s'il n'est pas possible d'utiliser de la vaisselle et des couverts qui sont lavés et réutilisés pendant l'évènement, alors il faut obligatoirement utiliser de la vaisselle et des couverts biodégradables labellisés « OK Compost Home ».
- Verres : s'il n'est pas possible d'utiliser des verres qui sont lavés et réutilisés pendant l'évènement, alors il faut obligatoirement utiliser des écocup réutilisables.

Je soussigné(e) (nom-prénom), représentant de l'exposant
..... certifie avoir pris connaissance des termes de la présente Charte de
l'Exposant et m'engage à m'y conformer.

Fait à,

le

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)